

Les Ateliers de la Transition Enercoop, ou la transition énergétique coopérative Vendredi 24 novembre 2017



Personnes présentes :

NOM	Prénom	Collectivité/Organisme	Fonction
AUDE	Marcel	HÉROUVILLE SAINT CLAIR	Conseiller Municipal
BLONDIN	Philippe	CU CAEN LA MER	Responsable Achat Energies
BOISNARD	Eric	CA LISIEUX NORMANDIE	Conseiller délégué cycle de l'eau
BOUCHARD	Jean-Marie	DONNAY	Conseiller municipal
BOURDON	Alain	MATHIEU	Conseiller municipal
BOUVET	Béatrice	MONDEVILLE	Chargée d'opération Bâtiment
DAUZATS	Marielle	URVILLE	Adjointe Transition Energétique
GERARD	Louis	BELLE VIE EN AUGÉ	Maire
GONET	Pascal	VACOGNES-NEUILLY	Conseiller municipal
LEMAIRE	Jean-Paul	GRIMBOSQ	Conseiller municipal
LEMOUSSU	Daniel	DUCY SAINTE MARGUERITE	Maire-adjoint
LEREVEREND	Christian	SAINTE-HONORINE-DU-FAY	Maire-Adjoint en charge de l'Environnement, Voies et Réseaux
LESAGE	Norbert	VILLY-BOCAGE	Maire
MARTIN	Gérard	LAIZE-CLINCHAMPS	Maire-Adjoint
VERSAVEL	Léa	CA LISIEUX NORMANDIE	Vice-Présidente chargée de l'Environnement

Personnes excusées :

Joël BEDIOT (DOUVRES-LA-DELIVRANDES),
Caroline VIGNERON (CDC CŒUR COTE FLEURIE)
Ghislaine RIBALTA (HEROUVILLE SAINT CLAIR)
Gérard MARIE (TOURNAY/ODON - VAL D'ARRY)

Agents SDEC présents : Alban RAFFRAY (responsable service énergie), Jérémy BREDIN, Guénaëlle CARLIER, Fanny LEMAIRE

Introduction et plan de la matinée

Alban RAFFRAY remercie les participants pour leur présence et introduit la séance par la présentation de la Fabrique Energétique et des Ateliers de la Transition, organisés pour partager les expériences et faire connaître les acteurs de la transition énergétique sur lesquels peuvent s'appuyer les collectivités dans les territoires.

L'Atelier « Enercoop, ou la transition énergétique coopérative » s'organise en deux interventions :

- La présentation d'ENERCOOP, avec Laurent OUVRARD (Directeur Général d'Enercoop Normandie), et Pierre LARIBLE (Responsable du programme Docteur Watt et Assistant marchés publics de fourniture d'électricité pour Enercoop Normandie)
- Le témoignage de PLAINE SUR ENERGIES, avec Patricia OURY (co-gérante), sur un projet de production citoyenne d'énergies renouvelables (EnR)

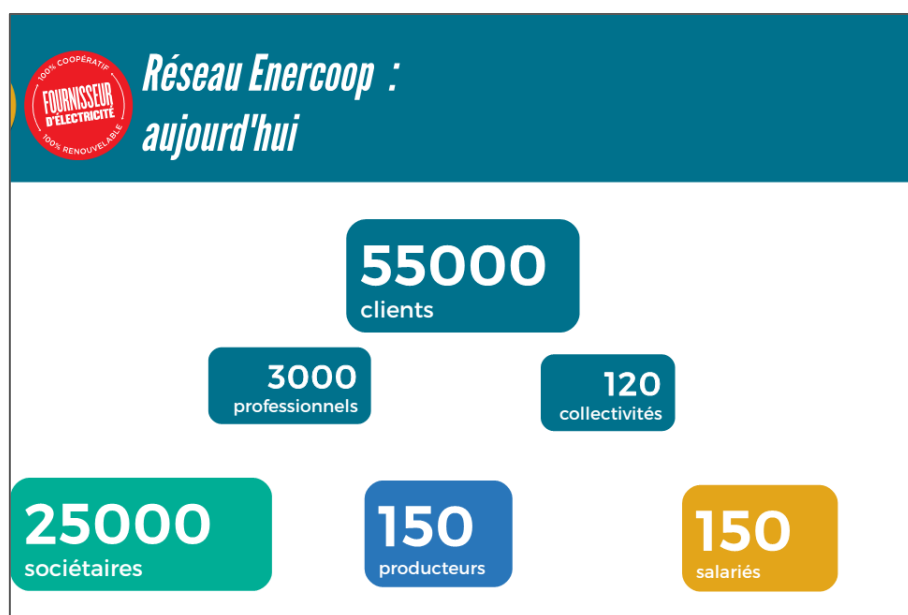
PRESENTATION D'ENERCOOP (Cf. diaporama joint)

Enercoop est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) à capital variable, créée en 2005, suite à l'ouverture du marché de l'énergie à la concurrence.

Particularité d'une structure coopérative :

- 1 personne = 1 voix (quelque soit le montant investi dans le capital)
- Lucrativité limitée : au moins 57.5% des bénéfices doivent être mis en réserve impartageable et donc réinvestis dans la SCIC.
- Multi-sociétariat : partagé entre les clients, les producteurs d'énergie, les collectivités et les salariés. Le coût de l'énergie défini doit contenter toutes les parties. Les clients n'ont pas l'obligation d'être sociétaires, par contre les producteurs et les salariés doivent l'être. Les collectivités ont un statut à part, puisqu'elles peuvent être sociétaires sans être clientes.

En 2009, création des premières coopératives Enercoop locales, pour être au plus près des clients et des producteurs. Les coopératives locales sont l'application à ENERCOOP du principe de décentralisation de l'énergie. Il existe 9 coopératives locales en plus d'Enercoop « national ». Elles sont indépendantes les unes des autres mais fonctionnent en réseau.



Enercoop Normandie a été créée en juin 2015.

Enercoop Normandie, c'est :

- 4 salariés
- 1600 clients particuliers et 140 clients professionnels
- 6 producteurs d'énergie
- 600 sociétaires

Comment s'approvisionne ENERCOOP ?

Enercoop s'approvisionne en électricité uniquement 100% renouvelable, en cherchant régulièrement de nouveaux producteurs pour équilibrer la consommation des clients avec la production. Du fait de la forte proportion de l'approvisionnement à partir de barrages hydroélectriques, cet équilibre est fragilisé lors des années de sécheresse. En cas de déficit de kWh, Enercoop s'approvisionne sur le marché et achète des garanties d'origine (*expliqué plus loin*) auprès de coopératives voisines, « Ecopower » notamment (coopérative belge).

L'enjeu est de diversifier le mix électrique et les ressources renouvelables utilisées.

Enercoop contractualise en direct auprès des producteurs et sait donc d'où vient l'énergie qu'elle achète, ce qui lui permet de choisir les installations au regard de leur impact environnemental et social. Les producteurs signent une charte.

Les producteurs qui contractualisent avec ENERCOOP sont rétribués environ 6 centimes d'€ par kWh. C'est beaucoup moins que le tarif d'achat régulé, c'est pourquoi les producteurs « Enercoop » sont jusque-là ceux qui ne pouvaient pas ou plus bénéficier de ce tarif d'achat régulé pour les EnR. Historiquement, ce tarif très avantageux (aujourd'hui entre 8 et environ 23 centimes par kWh produit, selon les types d'EnR), ne pouvait qu'être proposé par EDF, seul fournisseur autorisé à être compensé de la différence par les prélèvements sur la CSPE¹ payée par les consommateurs français. Depuis septembre 2016, ENERCOOP peut également bénéficier de cette compensation. Les producteurs d'énergie peuvent désormais choisir à quel fournisseur ils revendent leur énergie au tarif d'achat fixé par l'Etat.

Les producteurs qui ont signé historiquement avec EDF pourront également décider de changer sans perdre leur tarif historique, valable entre 10 et 20 ans selon les ressources (solaire, biomasse, éolien) utilisées.

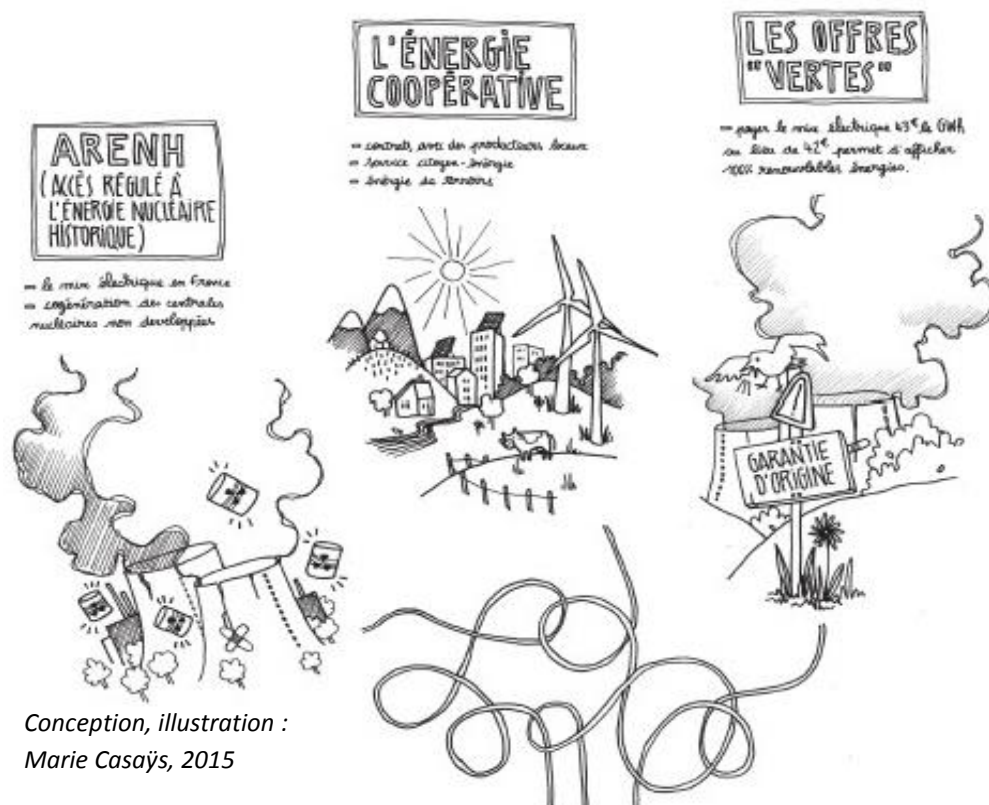
Différence avec les offres vertes des autres fournisseurs d'énergie :

La plupart des fournisseurs d'électricité s'approvisionnent sur le marché de l'énergie, qui mélange l'électricité nucléaire (via l'ARENH), fossile (produites à partir des centrales à charbon, au gaz ou au fioul) et renouvelables (essentiellement hydroélectrique).

Lorsqu'ils proposent une offre « verte », ils achètent en plus des « garanties d'origine » (GO) sur un autre marché. Ils financent alors les producteurs d'énergies renouvelables à moins de 1 € le MWh, mais sans pour autant leur acheter leur énergie. L'énergie réellement achetée est nucléaire ou "grise" (non traçable). De leur côté, les producteurs vendent leur énergie

¹ Contribution au Service Public de l'Electricité

sur le marché. Le prix des garanties d'origine est actuellement très faible et ne permet pas à ces producteurs de réinvestir dans de nouvelles installations.



Synthèse :

Offre Enercoop	Offres vertes d'autres fournisseurs
Contrat en direct avec le producteur d'EnR (achat des GO et de son électricité)	Elles s'appuient sur le marché ou sur l'ARENH, et sur le marché des garanties d'origine...
Garantie de réinvestissement dans de nouveaux moyens de productions EnR (principe de lucrativité limitée et rémunération équitable des producteurs)	Aucune garantie sur la finalité de l'argent gagné par le fournisseur : rien ne l'oblige à développer de nouveaux moyens de production
Production locale, répartie dans les différentes régions françaises	Moyens de production répartis dans l'union européenne

Comment devenir client d'Enercoop quand on est une collectivité ?

- Les contrats de fourniture d'électricité pour les **PDL (= points de livraison) ≤36 kVA** peuvent être déterminés de gré à gré, sans appel d'offre. C'est la solution la plus simple.
- **Sur appel d'offres (AO)**, pour la fourniture en électricité des autres PDL. Il faut alors adapter l'AO sur différents aspects :

CRITERES	CONDITIONS FAVORISANT une réponse ENERCOOP
LE PRIX	Il ne doit pas compter pour plus de 50% de la notation (les tarifs d'Enercoop sont globalement plus chers car sans externalité négative comme la gestion des déchets radioactifs, l'impact du réchauffement climatique, etc.)
LE TAUX D'ENERGIES RENOUVELABLES (EnR)	Il faut que cela soit un critère de notation. Demander une part d'EnR dans l'approvisionnement d'au moins 40%
ADDITIONNALITE	Demander de justifier que les gains engendrés par le marché qui sera contracté permettent de développer de nouveaux moyens de production d'énergies renouvelables
DUREE de l'OFFRE (temps de validité des offres de prix)	L'indiquer la plus longue possible (par exemple 120 jours) : les fournisseurs qui s'approvisionnent sur le marché de l'énergie prennent peu de risque avec une durée de l'offre égale à 48h, mais le risque sera beaucoup plus grand si la durée est de 120 jours, car ils n'auront pas de visibilité précise du prix de l'énergie, qui peut beaucoup fluctuer sur les marchés. Leurs offres seront ainsi plus chères pour compenser d'éventuelles hausses. Enercoop n'est pas soumis à ce type de risque puisqu'elle contractualise en direct avec ses producteurs pour plusieurs années. La coopérative est garantie d'un prix stable de son électricité.
MOYENS DE PRODUCTION	Indiquer que la collectivité souhaite contribuer au développement de petites centrales de production d'électricité décentralisées, et demander en conséquence à ce que les moyens de production sous contrat avec le fournisseur ne soient pas supérieurs à 20MW par exemple.
DUREE DU MARCHE	Indiquer plus de 3 ans, durée maximale de la vision du marché de l'énergie dans l'Union Européenne.
ALLOTISSEMENT	Permet d'engager la transition énergétique progressivement dans sa commune. C'est clairement une question budgétaire, sachant que le prix de l'électricité d'Enercoop est actuellement plus cher que les autres prix négociés sur le marché de l'énergie.

Autres outils développés par Enercoop :

Accompagnement au développement : Enercoop peut accompagner les porteurs de projets sur les aspects juridiques et financiers (levée de fonds).

Energie Partagée : association et fond d'investissements citoyen en faveur des EnR (plus d'info donnée par Patricia Oury, ou sur : <https://energie-partagee.org/>).

Energie Partagée Etudes : aide pour le financement des études de faisabilité, sous la forme « d'avance remboursable » s'il y a réalisation du projet.

Formation des élus et des agents : formation sur différentes thématiques touchant la transition énergétique, développée par Enercoop Normandie avec d'autres acteurs régionaux compétents dans l'urbanisme, la mobilité, les énergies renouvelables, l'éco-construction...

Supports média :

Film d'Enercoop « derrière la prise » : <http://www.enercoop.fr/content/derriere-la-prise>

Témoignages de Plaine Sud Energies (Cf. diaporama joint)

Plaine Sud Energies est une SCIC Sarl qui porte un projet citoyen composé de 3 installations photovoltaïques.

Il a été lancé dans le cadre de l'agenda 21 de la Communauté de communes (CC) Plaine Sud de Caen, faisant désormais partie de la Communauté Urbaine Caen la Mer. Ce projet est porté, maîtrisé et financé par des particuliers, la communauté de communes (maintenant la communauté urbaine), les 8 communes qui composaient la CC et quelques associations et entreprises locales.

Il est un support d'animation pédagogique pour les élèves des écoles.

Solaire PV Plaine Sud Energies

		
Ecole Bourguébus 247 m ² - 108 000 € Production 2016 : 37 880 KWh/an	Ecole St Aignan-de-Cramesnil 160 m ² - 63 000 € Production 2016 : 26 695 KWh/an	Ecole Garcelles-Secqueville 100 m ² - 45 200 € Production 2016 : 14 974 KWh/an

Les 3 installations produisent environ 80 000 kWh, soit la consommation moyenne de 25 foyers, hors chauffage.

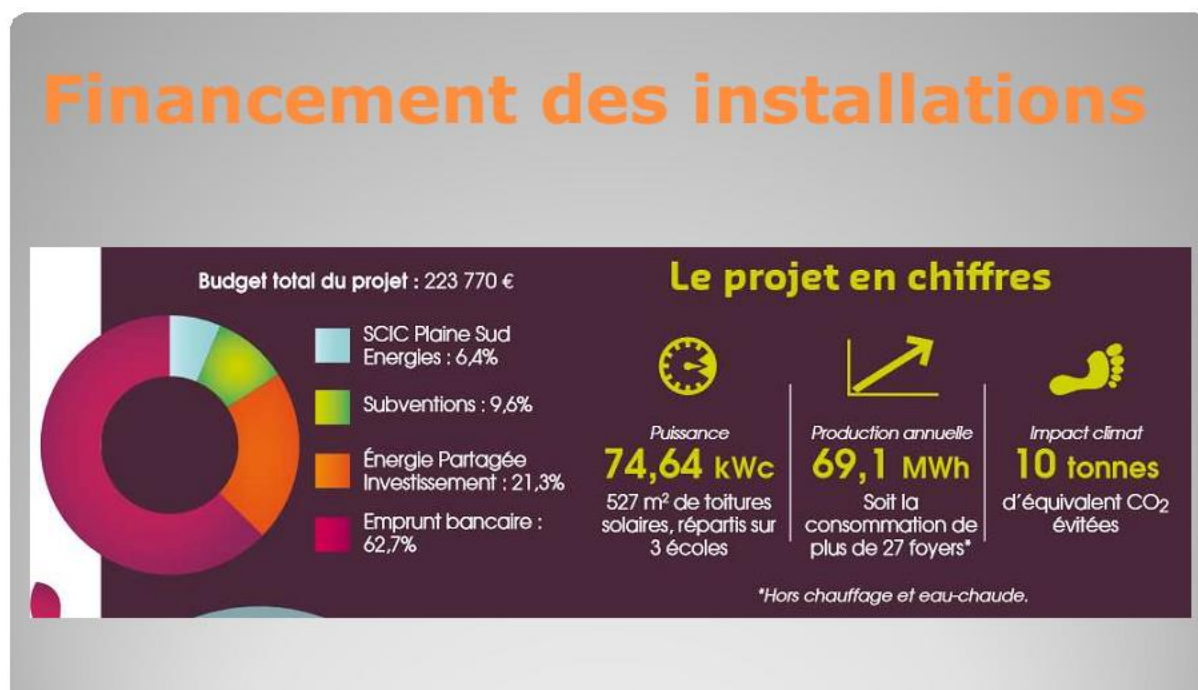
L'électricité est injectée sur le réseau et vendue à EDF au tarif de l'obligation d'achat d'un montant de 40 ct d'€/kWh. C'est la demande de raccordement qui bloque le tarif. Depuis, le tarif de rachat pour le photovoltaïque baisse chaque trimestre. Il atteint environ 20 ct d'€/kWh aujourd'hui pour les installations de petite puissance (retrouvez les tarifs d'achat sur <http://www.photovoltaique.info>). Toutefois, le prix des installations a également grandement baissé.

Les panneaux sont installés en intégration sur les toitures, car une prime existait à l'époque par rapport à la surimposition. Elle se réduit progressivement pour disparaître l'année prochaine.

Les toitures sont louées aux communes ; les installations photovoltaïques appartiennent à la SCIC. Elles seront données gratuitement aux communes après 20 ans d'exploitation (durée du tarif régulé d'obligation d'achat). Les panneaux, dont la performance est garantie pendant 25 ans, continueront à produire au bénéfice des communes.

Financement et budget :

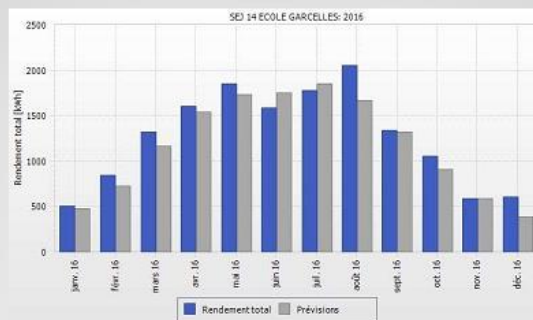
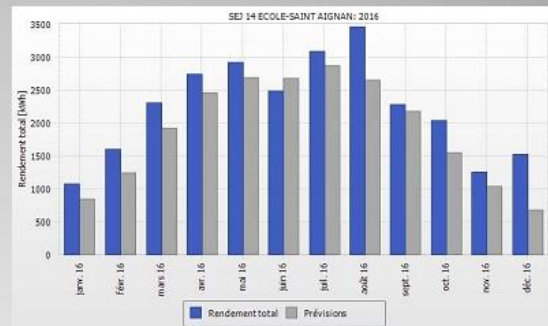
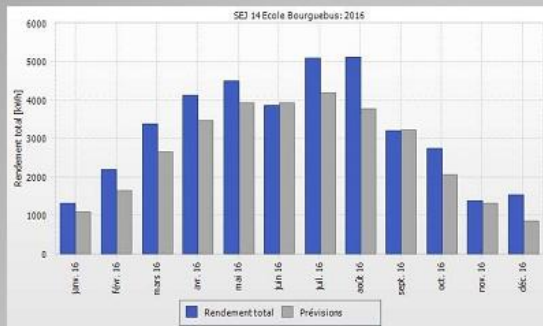
Le projet a été financé à hauteur de 25 000 € par les **acteurs locaux sociétaires de la SCIC** (habitants, et collectivités). Cette mobilisation locale a permis à la SCIC de solliciter **Energie Partagée**, un fonds d'investissement constitué par les citoyens pour les installations d'énergies renouvelables portées par des habitants ou des collectivités, que ce soit pour de la biomasse, du solaire, de l'éolien... Energie Partagée est intervenue en capital et en compte-courant d'associés à hauteur de 50 000 €. Le projet a aussi bénéficié **d'aides régionales**. Le reste a été financé par emprunt bancaire auprès de **la NEF**, qui finance à taux intéressants ce type de projets et d'autres investissements des collectivités.



Pour les 3 installations, la production effective correspond au prévisionnel. L'usure « naturelle » des panneaux est prévue avec une baisse des rendements de l'ordre de - 1%/an. Financièrement, cette baisse est globalement compensée par l'ajustement du tarif d'achat sur l'inflation.

Déduction faite des charges de location de toiture, d'assurance, maintenance et emprunts, le bénéfice net est de 6500€/an environ (résultat 2016). Au moins 57.5% de ce montant doit être mis en réserve impartageable (obligation réglementaire liée au statut SCIC). Le choix des sociétaires a jusque-là toujours été de conserver au sein de la SCIC 100% du bénéfice, pour réinvestir prochainement dans un nouveau projet.

Production d'électricité - 2016



Contacts :



SDEC ENERGIE
Service Energie
Esplanade Brillaud de Laujardière
CS 75046
14 077 CAEN CEDEX 05

Tel : 02 31 06 61 80
Mél : energie@sdec-energie.fr



ENERCOOP NORMANDIE
Laurent OUVRARD
45 AVENUE ROBERT HOOKE
SEINE ECOPOLIS
76800 SAINT ETIENNE DU ROUVRAY

Tel : 02 32 80 99 80
Mél : laurent.ouvrard@normandie.enercoop.fr



PLAINE SUD ENERGIES
Patricia OURY

Mél : plainesud.energies@gmail.com
plainesudenergies.blogspot.fr